DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE LISIEUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNE NOUVELLE**
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération **N°** 24.03.2025 / **22**

# LUNDI 24 MARS 2025 à 18 HEURES 30

## SÉANCE PUBLIQUE
## AU TELECENTRE
## Rue Delaplanche à LIVAROT

**Nombre de conseillers en exercice : 69**
**Nombre de présents : 43**
**Nombre de pouvoirs : 6**
**Absents sans pouvoirs : 20**
**Majorité absolue : 35**

**L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 24 MARS,** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 11mars 2025, s'est réuni en séance publique, au Télécentre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mr Jean-Claude BÉNARD, Mr Franck BOMAL, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme Pauline DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Marianne FLORAT , Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Daniel HOULLEMARE, Mme Séverine IBSAIENNE, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Sandrine LECOQ, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Christophe LERNER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUET, Mme Françoise MECKERT, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mme Estelle PLANCHON, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mme Isabelle VAN DER TUIJN, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs** :

- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Edwige HAYS
- Mme Vanessa BONHOMME, pouvoir à Mr Yohann-Cédric TELLIER
- Mr Philippe GUILLEMOT, pouvoir à Mr Denis LE GOUT
- Mme Sylvaine HOULLEMARE, pouvoir à Mr Daniel HOULLEMARE
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoir à Mr Jean-Claude BENARD
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS.

**Absents excusés** :

- Mr Daniel ANTOINE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mr Alain FOUQUET

**Absents** :

- Mme Virginie BARRIERE
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Thibault ECALARD
- Mr Jérôme EDON
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Jeannine LECLERC
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mr Dominique MOREAU
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Philippe SOETAERT est désigné secrétaire de séance.

## FERVAQUES - RETROCESSION PAR PARTELIOS DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DE L'ALLEE DES SOUPIRS SITUEE SUR LA COMMUNE HISTORIQUE DE FERVAQUES A LA COMMUNE DE LIVAROT – PAYS D'AUGE

Vu le souhait de la société PARTELIOS de rétrocéder à la Commune de Livarot – Pays d'Auge une partie de la parcelle cadastrée Section AB n°115 pour 347 m² sur une contenance globale de 2508 m² située sur la Commune historique de Fervaques – Allée des Soupirs à l'usage de voirie et d'espaces communs,

Vu la délibération en date du 22 Mai 2023 du Conseil Municipal donnant l'accord pour la rétrocession de la parcelle cadastrée Section AB n°115, propriété de la société PARTELIOS à la Commune de Livarot – Pays d'Auge,

Vu l'avis des domaines en date du 13 janvier 2025 estimant la valeur vénale à 1,00 €/m²,

Vu les travaux de réfection de voirie et des espaces communs réalisés en 2023 par la société PARTELIOS s'élevant à la somme de 31 097,16 €, le Maire propose de régulariser la rétrocession de la voirie et des espaces communs de l'Allée des Soupirs située sur la Commune historique de Fervaques notamment la parcelle cadastrée section AB n° 115 pour

347 m² à titre gratuit, les frais relatifs à l'établissement de cet acte sont pris, intégralement, en charge par la société PARTELIOS.

Les élus auront à :

- donner leur accord pour la rétrocession à la Commune de Livarot – Pays d'Auge à titre gratuit de la parcelle cadastrée Section AB n°115 pour 347 m², propriété de la société PARTELIOS qui prend en charge l'intégralité des frais relatifs à cet acte,
- désigner Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de rétrocession,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** leur accord pour la rétrocession à la Commune de Livarot – Pays d'Auge à titre gratuit de la parcelle cadastrée Section AB n°115 pour 347 m², propriété de la société PARTELIOS qui prend en charge l'intégralité des frais relatifs à cet acte,
- **DESIGNE** Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de rétrocession,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 25 mars 2025.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Frédéric LEGOUVERNEUR

MAIRIE DE LIVAROT-PAYS D'AUGE-CALVADOS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060515-20250324-2025-04-10-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025